

UPI

U.P.I. UNITE PEDAGOGIQUE D'INTEGRATION

LA STRUCTURE

L'UPI du lycée est une structure pédagogique, en milieu ordinaire, d'appui à l'intégration scolaire des adolescents **porteurs de handicap mental ou /et de déficiences intellectuelles ou psychiques**.

L'UPI du lycée offre ainsi aux élèves **la possibilité de poursuivre des apprentissages adaptés à leurs possibilités** - même lorsque leurs acquis strictement scolaires sont très réduits - et cela quelle que soit l'origine de leurs difficultés : retard mental global, difficultés cognitives électives, difficultés psychiques graves...

En règle générale, l'élève doit être capable d'assumer les contraintes et les exigences minimales de comportement qu'implique la vie au lycée, et disposer d'une capacité de communication compatible avec les enseignements scolaires, les situations de vie et d'éducation collectives.

L'accueil en UPI se fait sur la base d'un **projet personnel de scolarisation**. Ce projet est élaboré à partir de l'identification des **besoins** et des **potentialités** de l'élève. Il définit des objectifs adaptés, l'emploi du temps, les temps d'intégration en classe ordinaire, prévoit la mise en œuvre des aides spécifiques nécessaires.

Dans le cadre de la formation professionnelle, des périodes de stage en entreprise sont proposées, la deuxième année de scolarisation en UPI.

LA FORMATION

- Français
- Histoire-géographie
- Mathématiques
- Sciences
- Anglais
- Technologie
- Informatique
- Recherche documentaire (CDI)
- Vie sociale et professionnelle
- Hygiène prévention et secourisme
- Atelier de travaux manuels et de cuisine
- Education physique
- Education artistique
- Musique et chant

► Statut

Lycéen

► Conditions d'accès à la formation

- Avoir une orientation de la CDA (ancienne CDES)
- A la sortie d'une UPI collègue
- Après un séjour dans un établissement médico-éducatif ou une structure de soins
- Après une scolarité en intégration individuelle et pour lesquelles des modalités plus collectives s'avèrent nécessaires